

Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 13 juin 2014

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 29/04/2014
2. Délibération : Décision modificative
3. Délibération : Réforme des rythmes scolaires
4. Délibération : Tarif accueil du périscolaire de juillet
5. Délibération : Tarif cantine 2014/2015
6. Questions diverses

Présents :

Pacquot Nicolas, Maire
Bonfils Thierry 1^{er} Adjoint
Ballay Marielle 2^{ème} Adjoint
Coppi Roger 3^{ème} Adjoint
Balland Benoît
Bernardin Yvelyne
Coulon Philippe
Dayt Thierry
Dessenne Christophe
Fierobe Anthony
Gazeaux Olivier
Humbert Thierry
Quellec Annik
Pessonneaux Claude
Trutt Joël

1. Approbation du compte rendu de la séance du 29/04/2014

Le compte-rendu a été approuvé à l'unanimité.

2. Décision modificative

Après vérification des budgets, il s'avère que les inscriptions au compte 16 (remboursement d'emprunts) du budget communal ont été omises. Il est nécessaire d'y ajouter 37 300.00 € qui seront prélevés dans le budget eau du compte 023 (dépenses de fonctionnement).

De plus, Monsieur le Maire avait prévu des fonds dans le compte 2183 (matériel informatique) pour le paiement de la sono alors que cette dernière a été réglée dans le compte 2188 (autres immobilisations corporelles). Il est donc nécessaire de transférer 1 150.00 € du compte 2184 au compte 2188.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces propositions.

3. Délibération : Réforme des rythmes scolaires

La réforme des rythmes scolaires entrera en vigueur à la rentrée de septembre : elle consistera à alléger la journée d'école (elle sera inférieure de 45 minutes à la journée actuelle) et à réintroduire une demi-journée de travail supplémentaire (le mercredi matin).

Ce nouvel agencement de la semaine scolaire, susceptible de perturber plusieurs organisations familiales, retient toute l'attention de l'équipe municipale.

La commission Ecole – Jeunesse – Vie associative a procédé à un sondage auprès des parents d'élèves. Par leurs réponses nombreuses (la participation est supérieure à 90%), ces derniers ont validé les propositions formulées, notamment celle consistant à accueillir les élèves pendant les 45 minutes libérées (de 15h45 à 16h30) :

- dans la structure actuelle du périscolaire pour les élèves scolarisés en maternelle (les besoins exprimés par les parents permettent de prévoir un groupe de 10 à 12 enfants) ;
- par la mise en place de groupes « d'aide aux devoirs » pour les élèves des classes élémentaires (la prévision actuelle est de 35 élèves).

Informés du tarif de diverses prestations, plusieurs familles ont par ailleurs manifesté leur intérêt pour l'extension des services péri- et parascolaires à la totalité de la journée du mercredi (10 à 12 enfants).

La participation massive des parents est source de satisfaction ; elle n'offre pourtant pas de garantie quant à la fréquentation effective de tels services s'ils étaient mis en place (modification de la situation familiale ou professionnelle, choix des parents qui ne se sont pas prononcés lors du sondage, nouveaux élèves, etc). Plusieurs alternatives ont donc été présentées au conseil municipal ; leurs enjeux et coûts respectifs ont été expliqués et débattus.

Ainsi informé par la commission, le Conseil Municipal a délibéré en faveur d'une organisation expérimentale pour l'année scolaire 2014-2015 :

- mise en place des « Nouvelles Activités Périscolaires » (de 15h45 à 16h30) selon les modalités précédemment décrites : périscolaire et aide aux devoirs (vote à l'unanimité).

Tarif : 1.00 € pour les enfants d'Etouvans

1.50 € pour les extérieurs ;

- mise en place des services d'accueil périscolaire le mercredi matin avant la classe (vote à l'unanimité) ;

- mise en place un service de restauration scolaire le midi et d'un accueil de loisirs le mercredi après-midi (13 voix pour, 2 voix contre). Dans ce dernier cas, le tarif instauré correspondra à un forfait (accueil dès la sortie de l'école et jusqu'à 18h30, repas et goûter inclus) : 13 euros pour les enfants résidant à Etouvans et 18.50 euros pour ceux originaires des communes voisines. Dans la limite des places disponibles, les élèves scolarisés dans d'autres écoles peuvent également bénéficier de ce service (et ainsi aider à le rentabiliser).

Plusieurs subventions importantes réduiront le coût global de ces services (la contribution de la commune varie sensiblement selon le taux de fréquentation : elle est aujourd'hui estimée entre 2000 et 8000 euros). Sachant que les aides perçues en 2014-2015 ne seront peut-être pas pérennisées, les bénéfices et coûts réels de l'organisation adoptée devront être réévalués après une année de fonctionnement. De prochaines concertations et analyses seront destinées à en assurer le suivi et l'évaluation.

L'encadrement des groupes « d'aide aux devoirs » nécessite le recrutement d'au moins deux adultes.

Les personnes intéressées par un tel emploi peuvent donc, dès à présent, se faire connaître en adressant à la mairie une lettre de motivation manuscrite et un CV.

4. Délibération : Tarif de l'accueil de juillet

L'accueil du périscolaire en juillet est de 7h30 à 18h. La présence est obligatoire de 9h à 17h.

L'heure de garde avant 9h est facturée 2.50 €.

Des propositions ont été faites, à savoir :

- Suppression des 2.50 €
- Forfait journalier pour les enfants d'Etouvans : 13.00 € au lieu de 12.60 €
- Forfait journalier pour les enfants extérieurs : 18.50 € au lieu de 17.68 €

Les forfaits comprennent les repas de midi.

Le Conseil Municipal se prononce par 13 voix pour ces tarifs et 2 autres propositions.

5. Délibération : Tarif de la cantine 2014/2015

Le prestataire MALUGANI propose ses menus au prix de 3.70 € au lieu de 3.65 €. En contre partie le menu intégrera systématiquement entrée et fromage.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce tarif.

6. Questions diverses :

- **CC3C :**

Le compte rendu du conseil communautaire est visible dans le panneau d'affichage place de la résistance.

- **Sécurité routière**

La sécurité routière souhaite organiser des sessions de formation, il est nécessaire de désigner un référent : Olivier GAZEAUX a été nommé référent de sécurité routière.

Tour de table / commissions

<ul style="list-style-type: none">• Commission Travaux / Patrimoine / Accessibilité / SIVU :<ul style="list-style-type: none">- Visite des bâtiments communaux
<ul style="list-style-type: none">• Commission Information Communication:<ul style="list-style-type: none">- Relecture du compte rendu.
<ul style="list-style-type: none">• Commission Urbanisme P.L.U - Environnement :<ul style="list-style-type: none">- Présentation du PLU par M. PERGAUD.- Etude de la demande du permis de construire de Monsieur PINHEIRO, lotissement sous le Fays : avis favorable.- Etude de la demande du permis de construire de Monsieur POURCELOT, lotissement sur Montfort : avis favorable.- Visite du village et des différentes zones (naturelles et urbanisées).
<ul style="list-style-type: none">• Commission Ecole Jeunesse Loisirs Vie associative<ul style="list-style-type: none">- Travaux sur les rythmes scolaires.
<ul style="list-style-type: none">• Commission Forêt<ul style="list-style-type: none">- Présentation de l'ONF par le garde Gérard BANUYLS. Point sur les affouages en cours. Préparation de la vente de bois d'œuvre du mois de juin. Présentation du programme des travaux sylvicoles 2014.
<ul style="list-style-type: none">• Commission Voirie Réseau<ul style="list-style-type: none">- Les travaux de fin de branchement rue des Grands Champs prévus fin juin. Les rebouchages de tranchée suivront.- Sécurisation de la traversée d'Etouvans

Informations

- **Comité de Jumelage :**

Le Comité de Jumelage organise le **11 juillet** à partir de 20 heures sur la plate-forme sportive un repas dansant suivi d'un feu d'artifice offert par la municipalité.

Menu adulte : 16.00 € (boissons non comprises)

- apéritif - friture - frites – salade - fromage - dessert - café

Menu enfant de moins de 12 ans : 5.00 €

- frites - jambon - glace - une boisson

Réservation en Mairie d'Etouvans au 03 81 93 60 16 ou au 03 81 97 62 41 (avant le mardi 8 juillet)

22 h 45 – feu d'artifice offert par la municipalité.

23 h - bal populaire gratuit animé par Raphaël et son accordéon.

Actes d'incivilité

- **Engins à moteur**

Tous les engins à moteur ne peuvent être utilisés que les jours ouvrables y compris le samedi de **8h30 à 12h et de 13h30 à 19h30**.

L'utilisation des ces engins à moteur **est strictement interdite les dimanches et jours fériés**.

- **Fleurissement**

Il avait été décidé de fleurir à nouveau La Raydans. Peine perdue, tout a été volé.

- **Les dates à retenir**

21 juin dès 19h : Fête de la musique place de la résistance

28 juin 20h30 : La chorale "A Tous Vents" donne un concert à l'Eglise d'Etouvans

10 juillet à 18h30 : Prochain conseil communautaire CC3C

20 juin à 18h : Prochain conseil municipal.

QUESTIONS – REMARQUES – SUGGESTIONS

A remettre en Mairie daté et signé

Vous pouvez contacter Nicolas PACQUOT au 06 52 61 85 85 ou par mail à l'adresse nicolas.pacquot@gmail.com

Il vous est possible également de solliciter chaque commission pour poser vos questions ou soumettre vos propositions :

- par mail à l'adresse mairie.etouvans@wanadoo.fr
- directement à la mairie